

**RÈGLEMENT DE TAXATION 2020
TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES DE L'ARRONDISSEMENT**

ADOPTION LE 9 DÉCEMBRE 2019 À 19 H

PRENEZ AVIS que, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **9 décembre 2019 à 19 h** dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air (2^e étage), le conseil d'arrondissement entend adopter le règlement imposant une taxe relative aux services à tous les immeubles imposables de l'arrondissement afin d'assurer le financement des services aux citoyens pour l'exercice financier 2020.

Le tout conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

Montréal, le 20 novembre 2019

La secrétaire d'arrondissement
Daphné Claude